

**EXTRAIT DU REGISTRE DE
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 Avril à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Laura LAGANTHE, M. Michaël RODRIGUEZ, Mme Sabrina GUITTONNEAU, M. Jean-Paul RABARY, M. Robert SOUBREVIE, Mme Françoise RABARY, M. Didier KLAJER-BONNAFOUS, M. Eric MALIE, Mme Florine PITOT, Mme Sol ALAVA, M. Eric MONNAUX, M. Maxime VALAX, Mme Delphine DUCASSE, M. Stéphane MAURIES, Mme Chantal VIALARD

Procurations : Béatrice FAVIER à Michael RODRIGUEZ – Lilou OBERLE à Laura LAGANTHE

Excusés : M. David REVEL

Secrétaire de séance : Mme Laura LAGANTHE

Date de convocation : 24/04/2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
 En exercice : 19
 Présents : 16
 Votants : 18
 Quorum : 10

Rendu exécutoire :
 Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

Délibération DE_2026_021 : Affectation des résultats 2025 – Budget Communal

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de clôture du compte financier unique de l'exercice 2025 du budget communal pour décider de leur affectation sur l'exercice 2026 :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 901 910.66 €	1 109 955.14 €	3 011 865.80 €
	Recettes réalisées	1 391 357.86 €	1 002 779.78 €	2 394 137.64 €
	Restes à réaliser	256 153.69 €	0.00 €	256 153.69 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 675 123.41 €	1 233 095.09 €	2 908 218.50 €
	Dépenses réalisées	726 035.57 €	884 028.30 €	1 610 063.87 €
	Restes à réaliser	301 340.77 €	0.00 €	301 340.77 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	665 322.29 €	118 751.48 €	784 073.77 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-226 787.25 €	123 139.95 €	-103 647.30 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	438 535.04 €	241 891.43 €	680 426.47 €

Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-45 187.08 €		
Résultat cumulé	Excédent/déficit	393 347.96 €	241 891.43 €	635 239.39 €

FONCTIONNEMENT

- Vu le résultat comptable de l'exercice 2025 : + 118 751.48 €
- Vu le résultat antérieur reporté : + 123 139.95 €

Soit un résultat cumulé en fonctionnement : + 241 891.43 €

INVESTISSEMENT

- Vu le résultat comptable de l'exercice 2025 : + 665 322.29 €
- Vu le résultat antérieur reporté : - 226 787.25 €

Soit un résultat cumulé en investissement : + 438 535.04 €

Vu l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2025 : + 438 535.04 €

Vu les restes à réaliser à reporter en 2026 :

- Dépenses : 301 340.77 €
- Recettes : 256 153.69 €

Excédent de financement des investissements : 393 347.96€

Le Conseil Municipal, ainsi informé, et après en avoir délibéré, décide :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement (+ 241 891.43€) comme suit :
 - + 100 000€ en section d'investissement du budget primitif 2026 communal au compte « 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé » et
 - + 141 891.43€ en section de fonctionnement du budget primitif 2026 communal au compte « 002 - excédent antérieur reporté fonctionnement »
- De reporter l'excédent d'investissement (+ 438 535.04€) en section d'investissement du budget primitif 2026 communal au compte « 001 – solde d'exécution d'investissement reporté »

Vote :

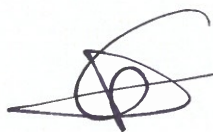
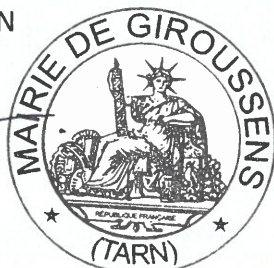
Pour : 14 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstentions : 4

Pour extrait conforme
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Gilles TURLAN

La Secrétaire de séance,
Laura LAGANTHE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr